

Communiqué de presse
Paris, le 17 octobre 2022

17 OCTOBRE : JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE

La Banque Postale et l'Action Tank Entreprise et Pauvreté dévoilent une étude sur la double-peine de la pauvreté

A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale publient, conjointement, avec le soutien du Boston Consulting Group, une étude démontrant que la double peine de pauvreté, phénomène économique entraînant un surplus de dépenses affectant les ménages pauvres*, continue de toucher de nombreux foyers en France malgré l'effet de compensation des aides sociales. Un constat accentué par le contexte inflationniste actuel.

Qu'est-ce que la double peine de pauvreté ?

La double peine de pauvreté désigne l'ensemble des mécanismes qui conduisent un ménage dont les revenus sont déjà restreints, à devoir payer en plus un prix plus élevé, par unité de consommation, que la moyenne des ménages. Phénomène complexe encore largement méconnu en France, il affecte cependant des millions de ménages en France. Pour aider à trouver des solutions concrètes, l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale ont décidé d'analyser en profondeur ce phénomène.

Parmi les principaux enseignements tirés de l'étude :

- La réalité toujours prégnante du phénomène de double pénalité de la pauvreté, pour l'ensemble des postes de dépenses essentiels analysés,
- La diversité des situations de double pénalité de pauvreté, et la grande amplitude entre les impacts financiers qu'elle peut avoir pour les ménages touchés,
- L'effet indéniable mais incomplet que peuvent avoir des mécanismes compensatoires (politiques publiques type APL, chèque énergie...) pour compenser une partie de ces effets.

Pour un ménage dont le profil de dépenses correspondrait aux dépenses moyennes constatées pour les ménages du premier décile de niveau de vie en France, la double pénalité, c'est-à-dire le montant estimé qu'ils paient en plus chaque année, **s'élève aujourd'hui à environ 1500 euros par an, selon l'étude publiée par l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale**. Si l'on considère les aides sociales auxquelles les ménages du premier décile peuvent accéder en moyenne, la double-pénalité annuelle retombe à 100€ environ.

Méthodologie de l'étude

L'étude porte sur **7 postes de dépenses de base** (loyer, charges, santé, transports, crédits, assurances et communications) pour chacun desquels les facteurs à l'origine de la double peine de pauvreté ont été examinés**.

Pour illustrer le fonctionnement de ces mécanismes par des situations individuelles réelles et montrer comment la structure des dépenses d'un ménage peut causer la double peine de pauvreté dont il souffre, des *persona* ont été construits. Celles-ci associent plusieurs caractéristiques liées au niveau de revenu, à la nature des biens consommés, à l'accès aux aides éventuelles...

Ainsi, pour chaque poste de dépense :

- **Immobilier** : alors que l'on estime que les ménages pauvres bénéficient de 0,7 pièce en moins que les foyers plus aisés, le surcoût des loyers des petites surfaces sont quant à eux supérieurs d'environ 13% au m² sur le territoire. De plus, les dossiers des familles modestes étant moins solides, ils obtiennent les logements les moins qualitatifs du parc privé. Cette pénalité liée au logement est génératrice de facteurs d'inconforts pouvant **impacter leur santé** (entraînant des dépenses supplémentaires) mais pèse également sur les **dépenses énergétiques** de chauffage du ménage (**13% de dépenses de gaz supplémentaires** pour obtenir le même niveau de confort qu'un ménage vivant dans un espace bien isolé).
- **Transport** : avec un accès compliqué à la propriété de véhicules neufs, les ménages modestes se tournent vers des véhicules d'occasion, consommant davantage de carburant (environ 17% supplémentaires) et nécessitant plus d'entretien (environ 121% de dépenses d'entretien additionnels).
- **Assurances** : soumis à l'effet d'exclusion, les ménages pauvres s'installent dans des zones géographiques qui peuvent mener à une surprime d'environ 9% sur leur assurance.
- **Communication** : l'utilisation des cartes prépayées, peu compétitives financièrement et des forfaits mobiles avec engagements susceptibles de mettre certains mois en difficultés les ménages les plus pauvres
- **Santé** : malgré des restes à charge inférieurs à ceux des ménages les plus aisés en comparaison des cotisations, les ménages pauvres consultent moins régulièrement leurs médecins. Ils sont nombreux à ne pas être couverts par une complémentaire santé, engendrant une explosion des coûts des soins ;

Enseignements : pouvoirs publics et entreprises font partie de la solution

Plusieurs conclusions majeures ressortent de ce travail conduit avec le concours du Boston Consulting Group. Il apparaît d'abord que la double peine de pauvreté frappe de nombreux ménages en France, avec des causes et des conséquences financières qui peuvent amplement varier d'un ménage à l'autre.

Il ressort également de cette étude qu'il est possible d'améliorer des politiques publiques de compensation déjà très efficaces, par exemple l'aide personnalisée au logement, la Complémentaire Santé Solidaire ou encore le chèque énergie. Le potentiel de « compensation » de la double pénalité par des dispositifs publics est en effet limité par les critères d'éligibilité de ces aides, définis notamment par des niveaux de revenus, et le « non-recours » qui désigne le fait que des ménages éligibles à des aides n'y accèdent pas, par non-connaissance, non-demande, ou non-réception.

L'étude montre enfin que les entreprises peuvent agir contre cette double peine de pauvreté lorsque leur activité se rapporte à des biens et services pouvant servir de leviers d'inclusion en concevant des offres dédiées.

Une démarche conjointe et co-construite pour détecter et accompagner les clients fragiles

L'approche conjointe de l'Action Tank Entreprise et Pauvreté, qui s'appuie sur ses travaux pour concevoir des dispositifs en mesure de lutter contre ces mécanismes de pauvreté, et de La Banque Postale, qui approfondit ses connaissances précises des situations vécues par ses 3 millions de clients en situation de vulnérabilité et des difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés, s'inscrit dans une démarche complémentaire. La Banque Postale est convaincue que cette approche synergique est la condition *sine qua non* pour leur apporter le conseil et les services qui répondent le mieux à leurs besoins.

Parce que La Banque Postale exerce une mission d'accessibilité bancaire et qu'elle porte dans son ADN des valeurs d'inclusion financière et de réduction des inégalités, qu'elle a inscrit dans sa raison d'être, elle poursuivra toujours son engagement et ses efforts d'innovation au sein d'un écosystème unique de partenaires associatifs engagés dans le même combat. Le Club de l'initiative contre l'exclusion bancaire, qu'elle a fondée il y a 10 ans, réunit des acteurs engagés dans le monde social et associatif pour échanger sur l'inclusion financière avec pour objectif de proposer des actions concrètes pour répondre aux besoins des clientèles fragiles.

Grâce notamment aux éléments dont dispose La Banque Postale, celle-ci et l'Action Tank Entreprise et Pauvreté poursuivront leur travail en affinant leur portefeuille de *persona* et en augmentant encore la précision de leur analyse en élargissant par exemple l'assiette de l'étude au deuxième décile de revenus afin de mieux cerner la problématique de « non-recours aux aides ». L'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale souhaitent inscrire leur engagement commun dans la continuité pour que leur action colle au plus près de ce que demande la double peine de pauvreté pour être résorbée.

** Pour le premier décile de niveau de vie (INSEE, Enquête Budget de famille)*

*** Etude menée par l'Action Tank Entreprise & Pauvreté, La Banque Postale et Boston Consulting Group. La double pénalité de pauvreté a été étudiée sur 7 postes de dépenses de base : logement - loyers, logement - charges, santé, transports, crédit, assurances, communications.*

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un bancassureur européen de premier plan, 11ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous. Filiale du Groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 000 points de contacts dont 7 300 bureaux de poste. Leader de la finance durable, elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière. Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », La Banque Postale se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français, avec une offre intégrée et omnicanale de services de bancassurance articulée autour de trois marques distinctes : La Banque Postale, sa banque au quotidien, Ma French Bank, sa banque 100% mobile et Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale se positionne au service d'une transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques.

Contacts presse

France Plasse – france.plasse@laposte.fr – 06 08 47 75 41

Stéphanie Noel – stephanie.noel@laposte.fr – 06 38 27 32 91